

AVIS N° AV-2023-026

Événement	Suspension de cotation
Instrument(s) concerné(s)	TIMAR

- OBJET DE L'AVIS

Suspension des titres de capital de "TIMAR"

- REFERENCES

- Vu le Dahir n° 1-04-21 du 1er Rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier (Modifié et complété par la loi 46-06) et notamment son article 30 ;
- Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par arrêté du ministre de l'économie et des finances N°2208-19 du 29 Chaoual 1440 (03 juillet 2019) notamment les articles 3.4.1 et 4.3.23 ;

- CONTENU DE L'AVIS

Suite à la demande de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux, la cotation des titres de capital de TIMAR est suspendue à partir du 03/04/2023, et ce suite au dépôt d'un projet d'offre publique.